Liste des emplacements réservés

N° emplts réservés	OBJET	BENEFICIAIRE	Surface approximative
1	Création de haie – corridor écologique	Commune	530m²
2	Cheminement piéton	Commune	498m²
3	Cheminement piéton	Commune	96m²
4	Réalisation voirie	Commune	919m²
5	Voirie – désenclavement terrain privé	Commune	100m²
6	Cheminement piéton	Commune	258m²
7	Cheminement piéton	Commune	400m²
8	Réalisation équipements publics	Commune	10365m²
9	Sécurisation voirie - élargissement	Commune	416m²
10	Cheminement piéton	Commune	1660m²
11	Création de haie – corridor écologique	Commune	619m²
12	Passage de canalisation d'eaux pluviales (Marteray)	Commune	270m²
13	Protection d'un espace vert d'intérêt écologique	Commune	72204m²

Liste des servitudes de voies et ouvrages publics au titre de l'article L 123-2-c du Code de l'Urbanisme

A	Cheminement piéton paysagé – liaison avec rue de Mont Dolet
B	Maillage viaire
C	Maillage viaire
D	Maillage viaire

Eléments du paysage, sites et quartier à protéger au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Sources
- Secteur du centre-village
- n° Patrimoine bâti

PROTECTIONS L 123-1-5 7° PATRIMOINE

BATI

12	Château du Marteray
18	Château d'Olouise Sesin
21	Château St Martin

MURS / PIERRES / SCULPTURES

36	Madone et Moulin à Vent
11	Enceinte de l'ancien château du Marteray
20	Pierre Martin

FOURS

5	Four do Chatailles
13	Four du Marteray
15	Four d'Olouise (Pernuchin)
25	Four des Ferrandières
28	Four de La Brosse
33	Four d'Ossée

BASSINS / FONTAINES

1	Fontaine village
2	Fontaine de la mairie
4	Fontaine de l'église
3	Lavoir de la mairie
5	Fontaine (turie) et four de Chatailles
6	Lavoir et puits de Chatailly
9	Lavoir et Fontaine de Collonge
14	Lavoir du Marteray
16	Fontaine d'Olouise (Pernuchin)
17	Fontaine et lavoir d'Olouise (Pinsolle)
19	Fontaine d'Olouise (Sesin)
22	Fontaine du château St Martin
24	Fontaine (turie) et lavoir des Ferrandières
26	Fontaine des Ferrandières
27	Fontaine des Ferrandières
29	Lavoir de la Brosse
30	Fontaine de la Brosse
32	Puits d'Ossée
34	Lavoir route de Passins
35	Puits et pompe d'Ossée (Mont Scullon)
37	Fontaine à Collonge

CROIX

7	Croix Village
8	Croix de Perelle
10	Croix chemin de Collonge
23	Croix de St Martin
31	Croix du Mollard

- Eléments de Paysage Protégés (masses boisées, groupements d'arbres ou haies)

Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme

- Espaces Boisés Classés existants
- Espaces Boisés Classés à créer

LEGENDE

Zones urbaines

- **ZONE UA** Espace urbain mixte du centre bourg
- **ZONE UB** Zone mixte d'extension du centre bourg
- **ZONE UC** Zone d'habitat pavillonnaire en extension du centre-bourg
- **ZONE UD** Zone d'habitat à dominante pavillonnaire (coteaux et extensions des hameaux anciens)
- **ZONE UH** Secteur de hameau ancien
- **ZONE UI** Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

- **ZONE AU** Zone d'urbanisation future
  - AUb1, AUb2 Extensions à l'Est du centre-bourg
  - AUb3, AUb4 Extensions à l'Ouest du centre-bourg
  - AUe Equipements publics au Sud du centre-bourg

Zones agricoles

- **ZONE A** Zone agricole
- **ZONE Aco** Zone agricole identifiée comme secteur contribuant aux continuités écologiques
- **ZONE Ah** Zone agricole où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Az** Zone agricole incluse dans un périmètre ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF de type I)

Zones naturelles

- **ZONE N** Zone naturelle
- **ZONE Nh** Zone naturelle où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Nz** Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I)

Situation au regard de l'assainissement

- **Indices "c"** Secteurs desservis par l'assainissement collectif
- **Indices "f"** Secteurs d'assainissement collectif futur
- **Indices "i"** Secteurs d'assainissement non collectif

Attention : le zonage assainissement de la commune ne concerne que les zones U, AU, Ah et Nh du PLU.

Autres Informations

- Constructions nouvelles non cadastrées ou permis en cours
- Bâtiments agricoles soumis à des conditions de distance au titre de l'article L111-3 du Code Rural
- Eléments de Paysage Protégés (masses boisées, groupements d'arbres ou haies)
- Espaces Boisés Classés existants
- Espaces Boisés Classés à créer
- Zone humide
- Secteur autorisant l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol (R123-11-c du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés
- Emplacement Réservé en vue de la réalisation de 4 et 6 logements en PLAI-PLUS
- Servitudes de localisation de voies et ouvrages publics
- Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Ligne d'implantation des constructions nouvelles
- Limite à l'intérieur de laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique

Périmètre de captage du Puits de Sermérieu (SIE Dolomieu-Montcarra)
Zone "pe": périmètre de protection éloigné
Zone "pr": périmètre de protection rapproché
Zone "pi": périmètre de protection immédiat

Risques naturels

- **Zone inconstructible sauf exceptions**
- **Zone constructible avec prescriptions**

Périmètre de la carte d'aléas, se référer aux documents n°4-2-6 - "PLU et zonage risques" et n°6 - "Document informatif - Carte d'aléas"

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-1 Plan d'ensemble

Echelle 1/7000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 17/12/2012

Le Maire,

Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord

LEGENDE

DELIMITATION DES ZONES DU PLU

MAITRE D'OUVRAGE : DEPARTEMENT DE L'ISERE

Syndicat intercommunal des eaux de la région de Dolomieu Montcarra

AFFAIRE :

Diagnostic d'assainissement de la commune de Sermérieu

NOM DU PLAN : Echelle : 1/5000

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

MAITRE D'OEUVRE :

STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS ic
146 route de millery
69740 MONTAGNY
Tel : 04 78 45 12 81 - FAX : 04 72 30 87 02
E - mail (secrétariat) : sed@sed-ic.fr

AFFAIRE SUIVIE PAR : S.GIOL
PLAN DRESSE PAR : M.MARTEL LE : MARS 2012 REF : 07.dwg

MODIFICATIONS :

FEVRIER 2012	Première diffusion
MARS 2012	Seconde diffusion

Légende:

- Zone d'assainissement collectif existante
- Zone d'assainissement collectif future
- Zone d'assainissement non collectif
- Périmètre AEP de protection immédiate
- Périmètre AEP de protection rapprochée
- Périmètre AEP de protection éloignée

Réseaux existants :

- Réseau eaux usées
- Conduite de refoulement
- Poste de refoulement
- Bassins de lagunage
- Réseau unitaire
- Réseau eaux pluviales
- Bassins de rétention
- Grille
- Avaloir
- Caniveau
- Fossé
- Ruisseau
- Exutoire à déterminer

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-7
Zonage assainissement et zonage

Echelle 1/7000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 17/12/2012

Le Maire, Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord

LEGENDE

DELIMITATION DES ZONES DU PLU

Secteurs identifiés au titre de l'article R123-11b) du Code de l'Urbanisme

" Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de l'hygiène, de la protection contre les nuisances et de la préservation des ressources naturelles ou l'existence de risques naturels, tels qu'inondations, incendies de forêt, érosion, affaissements, éboulements, avalanches ou de risques technologiques justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussemennts des sols "

GÉOLITHE

rtm
Service RTM de l'Isère

Commune de Sermérieu (38)
Carte des Aléas

Inondations de pied de versant	I1	I2	I3
Zones humides, remontées de nappe	M1	M2	M3
Crues torrentielles	T1	T2	T3
Ruissellements	V1	V2	V3
Glissements de terrain	G1a / G1b	G2	G3

Identification des prescriptions spéciales
sur et autour des zones constructibles et habitées

- Constructible avec prescriptions (aléa faible)
- Inconstructible sauf exceptions (aléa fort)

Dossier 10-364 I 2c - 06/04/2012

Prescriptions hors zones U et AU du PLU

- Zone constructible avec prescriptions (aléa faible)
- Zone inconstructible sauf exceptions (aléa fort et moyen)

Département de l'Isère
Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-6
PLU et zonage risques

Echelle 1/7000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 19/12/2012

Le Maire,
Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord

LEGENDE

DELIMITATION DES ZONES DU PLU

Eléments du paysage, sites et quartier à protéger au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Sources
- Secteur du centre-village
- n° Patrimoine bâti

PROTECTIONS L 123-1-5 7° PATRIMOINE

BATI

12	Château du Marteray
18	Château d'Olouise Sesin
21	Château St Martin

MURS / PIERRES / SCULPTURES

36	Madone et Moulin à Vent
11	Enceinte de l'ancien château du Marteray
20	Pierre Martin

FOURS

5	Four de Chatailles
13	Four du Marteray
15	Four d'Olouise (Perruchin)
25	Four des Ferrandières
28	Four de La Brosse
33	Four d'Ossée

BASSINS / FONTAINES

1	Fontaine village
2	Fontaine de la mairie
4	Fontaine de l'église
3	Lavoir de la mairie
5	Fontaine (tarie) et four de Chatailles
6	Lavoir et puits de Chataille
9	Lavoir et Fontaine de Collonge
14	Lavoir du Marteray
16	Fontaine d'Olouise (Perruchin)
17	Fontaine et lavoir d'Olouise (Pinsolle)
19	Fontaine d'Olouise (Sesin)
22	Fontaine du château St Martin
24	Fontaine (tarie) et lavoir des Ferrandières
26	Fontaine des Ferrandières
27	Fontaine des Ferrandières
29	Lavoir de la Brosse
30	Fontaine de la Brosse
32	Puits d'Ossée
34	Lavoir route de Passins
35	Puits et pompe d'Ossée (Mont Soulier)
37	Fontaine à Collonge

CROIX

7	Croix Village
8	Croix de Perelle
10	Croix chemin de Collonge
23	Croix de St Martin
31	Croix du Mollard

Eléments de Paysage Protégés (masses boisées, groupements d'arbres ou haies)

Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme

- Espaces Boisés Classés existants
- Espaces Boisés Classés à créer

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-5
Plan des Protections du Patrimoine bâti et paysager

5

Echelle 1/7000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 17/12/2012

Le Maire,

Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord

Liste des emplacements réservés

N° emplts réservés	OBJET	BENEFICIAIRE	Surface approximative
1	Création de haie – corridor écologique	Commune	530m²
2	Cheminement piéton	Commune	498m²
3	Cheminement piéton	Commune	96m²
4	Réalisation voirie	Commune	919m²
5	Voirie – désenclavement terrain privé	Commune	100m²
6	Cheminement piéton	Commune	258m²
7	Cheminement piéton	Commune	400m²
8	Réalisation équipements publics	Commune	10365m²
9	Sécurisation voirie - élargissement	Commune	416m²
10	Cheminement piéton	Commune	1660m²
11	Création de haie – corridor écologique	Commune	619m²
12	Passage de canalisation d'eaux pluviales (Marteray)	Commune	270m²
13	Protection d'un espace vert d'intérêt écologique	Commune	72204m²

Liste des servitudes de voies et ouvrages publics au titre de l'article L 123-2-c du Code de l'Urbanisme

A	Cheminement piéton paysagé – liaison avec rue de Mont Dolet
B	Maillage viaire
C	Maillage viaire
D	Maillage viaire

LEGENDE

DELIMITATION DES ZONES DU PLU

Bâtiments abritant des animaux et soumis au principe de réciprocité au titre de l'article L111-3 du Code Rural

Zone humide

Secteur autorisant l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol (R123-11-c du Code de l'Urbanisme)

Emplacements Réservés

Emplacement Réservé en vue de la réalisation de 4 et 6 logements en PLAI-PLUS

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Ligne d'implantation des constructions nouvelles

Limite à l'intérieur de laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique

Périmètres de captage du Puits de Sermérieu (SIE Dolomieu-Montcarra) - R123-11b) du Code de l'Urbanisme

Zone "pe": périmètre de protection éloigné

Zone "pr": périmètre de protection rapproché

Zone "pi": périmètre de protection immédiat

Pour plus de lisibilité, les risques naturels font l'objet d'un plan distinct. Les concernant, se référer au plan n°4.2.6 - "PLU et zonage risques" et n°6 - "Document informatif - Carte d'aléas"

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-4
Contraintes de constructibilité

Echelle 1/7000

4

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 17/12/2012

Le Maire, Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord

LEGENDE

Zones urbaines

- **ZONE UA** — Espace urbain mixte du centre bourg
- **ZONE UB** — Zone mixte d'extension du centre bourg
- **ZONE UC** — Zone d'habitat pavillonnaire en extension du centre-bourg
- **ZONE UD** — Zone d'habitat à dominante pavillonnaire (ciseaux et extensions des hameaux anciens)
- **ZONE UH** — Secteur de hameau ancien
- **ZONE UI** — Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

- **ZONE AU** — Zone d'urbanisation future
  - AU0-1 AU0-2 — Extensions à l'Est du centre-bourg
  - AU0-3 AU0-4 — Extensions à l'Ouest du centre-bourg
  - AU0e — Equipements publics au Sud du centre-bourg

Zones agricoles

- **ZONE A** — Zone agricole
- **ZONE Aco** — Zone agricole identifiée comme secteur contribuant aux continuités écologiques
- **ZONE Ah** — Zone agricole où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Az** — Zone agricole incluse dans un périmètre ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF de type I)

Zones naturelles

- **ZONE N** — Zone naturelle
- **ZONE Nh** — Zone naturelle où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Nz** — Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I)

Situation au regard de l'assainissement

- **Indices "c"** — Secteurs desservis par l'assainissement collectif
- **Indices "f"** — Secteurs d'assainissement collectif futur
- **Indices "i"** — Secteurs d'assainissement non collectif

Attention : le zonage assainissement de la commune ne concerne que les zones U, AU, Ah et Nh du PLU.

Autres Informations

- Constructions nouvelles non cadastrées ou permis en cours
- Bâtiments agricoles soumis à des conditions de distance au titre de l'article L111-3 du Code Rural
- Eléments de Paysage Protégés (masses boisées, groupements d'arbres ou haies)
- Espaces Boisés Classés existants
- Espaces Boisés Classés à créer
- Zone humide
- Secteur autorisant l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol (R123-11-c du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés
- Emplacement Réservé en vue de la réalisation de 4 et 6 logements en PLAI-PLUS
- Servitudes de localisation de voies et ouvrages publics
- Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Ligne d'implantation des constructions nouvelles
- Limite à l'intérieur de laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique

Périmètre de captage du Puits de Sermérieu (SIE Dolomieu-Montcarra)
Zone "pe": périmètre de protection éloigné
Zone "pr": périmètre de protection rapproché
Zone "pi": périmètre de protection immédiat

Eléments du paysage, sites et quartier à protéger au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Sources
- Secteur du centre-village
- (N°) Patrimoine bâti

PROTECTIONS L 123-1-5 7° PATRIMOINE

BATI
- 18 Château du Marteray
- 19 Château d'Oisillon Sevin
- 21 Château St Martin

MURS / PIERRES / SCULPTURES
- 26 Ensemble du hameau à Vevil
- 27 Ensemble de l'ancien château du Marteray
- 30 Pierre Martin

FOURS
- 11 Four de Chatelles
- 12 Four du Marteray
- 15 Four d'Oisillon (Pernachon)
- 16 Four d'Oisillon (Sevin)
- 28 Four de La Bresse
- 33 Four d'Oisillon

BASSINS / FONTAINES
- 1 Fontaine village
- 2 Lavoir de Chatelles
- 3 Fontaine de l'église
- 4 Lavoir de la mairie
- 5 Fontaine (petit) et four de Chatelles
- 6 Lavoir et puits de Oisillon
- 7 Lavoir de la Grande Collonge
- 14 Lavoir du Marteray
- 17 Fontaine d'Oisillon (Pernachon)
- 18 Fontaine du Marteray (Pinsodo)
- 19 Fontaine d'Oisillon (Sevin)
- 22 Fontaine du château St Martin
- 24 Fontaine du Bas de l'Farnandière
- 25 Fontaine des Farnandières
- 27 Fontaine des Farnandières
- 29 Lavoir de la Bresse
- 30 Fontaine de la Bresse
- 32 Lavoir du Vevil
- 34 Lavoir route de Passins
- 36 Puits et pompe (Oisillon Mont Soulier)
- 37 Fontaine à Collonge

CROIX
- 3 Croix Village
- 8 Croix de Pierrée
- 10 Croix chemin de Collonge
- 31 Croix de St Martin
- 35 Croix du Mérian

Risques naturels

- **Zone inconstructible sauf exceptions**
- **Zone constructible avec prescriptions**

Reprendre de la carte d'aléas, se référer aux documents n°4-2-6 - "PLU et zonage risques" et n°6 - "Document informatif - Carte d'aléas"

Liste des emplacements réservés

N° emplts réservés	OBJET	BENEFICIAIRE	Surface approximative
1	Création de haie – corridor écologique	Commune	530m²
2	Cheminement piéton	Commune	490m²
3	Cheminement piéton	Commune	96m²
4	Réalisation voirie	Commune	913m²
5	Voirie – désenclavement terrain privé	Commune	100m²
6	Cheminement piéton	Commune	250m²
7	Cheminement piéton	Commune	400m²
8	Réalisation équipements publics	Commune	10385m²
9	Sécurisation voirie - élargissement	Commune	416m²
10	Cheminement piéton	Commune	1660m²
11	Création de haie – corridor écologique	Commune	619m²
12	Paysage de canalisation d'eaux pluviales (Marteray)	Commune	270m²
13	Protection d'un espace vert d'intérêt écologique	Commune	2220m²

Liste des servitudes de voies et ouvrages publics au titre de l'article L 123-2-c du Code de l'Urbanisme

A	Cheminement piéton paysagé – liaison avec rue de Mont Dolet
B	Maillage viaire
C	Maillage viaire
D	Maillage viaire

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-3 Zoom Sud

Echelle 1/2500

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 19/12/2012

Le Maire,

3

Nord

Liste des emplacements réservés

N° emplts réservés	OBJET	BENEFICIAIRE	Surface approximative
1	Création de haie – corridor écologique	Commune	530m²
2	Cheminement piéton	Commune	498m²
3	Cheminement piéton	Commune	96m²
4	Réalisation voirie	Commune	919m²
5	Voirie – désenclavement terrain privé	Commune	100m²
6	Cheminement piéton	Commune	250m²
7	Cheminement piéton	Commune	400m²
8	Réalisation équipements publics	Commune	10365m²
9	Sécurisation voirie - élargissement	Commune	416m²
10	Cheminement piéton	Commune	1660m²
11	Création de haie – corridor écologique	Commune	619m²
12	Passage de canalisation d'eaux pluviales (Marteray)	Commune	270m²
13	Protection d'un espace vert d'intérêt écologique	Commune	72204m²

Liste des servitudes de voies et ouvrages publics au titre de l'article L 123-2-c du Code de l'Urbanisme

A	Cheminement piéton paysagé – liaison avec rue de Mont Dolet
B	Maillage viaire
C	Maillage viaire
D	Maillage viaire

Eléments du paysage, sites et quartier à protéger au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

- Sources
- Secteur du centre-village
- n° Patrimoine bâti

PROTECTIONS L 123-1-5 7° PATRIMOINE

BATI
12 Château du Marteray
18 Château d'Olouise Sesin
21 Château St Martin

MURS / PIERRES / SCULPTURES
36 Madone et Moulin à Vent
11 Enceinte de l'ancien château du Marteray
20 Pierre Martin

FOURS
5 Four de Chatailles
13 Four du Marteray
15 Four d'Olouise (Perruchin)
25 Four des Ferrandières
28 Four de La Brosse
33 Four d'Ossée

BASSINS / FONTAINES
1 Fontaine village
2 Fontaine de la mairie
4 Fontaine de l'église
3 Lavoir de la mairie
5 Fontaine (tarie) et four de Chatailles
6 Lavoir et puits de Chataille
9 Lavoir et Fontaine de Collonge
14 Lavoir du Marteray
16 Fontaine d'Olouise (Perruchin)
17 Fontaine et lavoir d'Olouise (Pinsolle)
19 Fontaine d'Olouise (Sesin)
22 Fontaine du château St Martin
24 Fontaine (tarie) et lavoir des Ferrandières
26 Fontaine des Ferrandières
27 Fontaine des Ferrandières
29 Lavoir de la Brosse
30 Fontaine de la Brosse
32 Puits d'Ossée
34 Lavoir route de Passins
35 Puits et pompe d'Ossée (Mont Soulier)
37 Fontaine à Collonge

CROIX
7 Croix Village
8 Croix de Parelle
10 Croix chemin de Collonge
23 Croix de St Martin
31 Croix du Molliard

Risques naturels

- Zone inconstructible sauf exceptions
- Zone constructible avec prescriptions

Périmètre de la carte d'aléas, se référer aux documents n°4-2-6 - "PLU et zonage risques" et n°6 - "Document informatif - Carte d'aléas"

LEGENDE

Zones urbaines

- **ZONE UA** Espace urbain mixte du centre bourg
- **ZONE UB** Zone mixte d'extension du centre bourg
- **ZONE UC** Zone d'habitat pavillonnaire en extension du centre-bourg
- **ZONE UD** Zone d'habitat à dominante pavillonnaire (coteaux et extensions des hameaux anciens)
- **ZONE UH** Secteur de hameau ancien
- **ZONE UI** Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

- **ZONE AU** Zone d'urbanisation future
  - AUb1 / AUb2 Extensions à l'Est du centre-bourg
  - AUb3 / AUb4 Extensions à l'Ouest du centre-bourg
  - AUe Equipements publics au Sud du centre-bourg

Zones agricoles

- **ZONE A** Zone agricole
- **ZONE Aco** Zone agricole identifiée comme secteur contribuant aux continuités écologiques
- **ZONE Ah** Zone agricole où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Az** Zone agricole incluse dans un périmètre ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF de type I)

Zones naturelles

- **ZONE N** Zone naturelle
- **ZONE Nh** Zone naturelle où des habitations non liées à l'activité professionnelle agricole sont autorisées
- **ZONE Nz** Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I)

Situation au regard de l'assainissement

- **Indices "c"** Secteurs desservis par l'assainissement collectif
- **Indices "f"** Secteurs d'assainissement collectif futur
- **Indices "i"** Secteurs d'assainissement non collectif

Attention : le zonage assainissement de la commune ne concerne que les zones U, AU, Ah et Nh du PLU.

Autres Informations

- Constructions nouvelles non cadastrées ou permis en cours
- Bâtiments agricoles soumis à des conditions de distance au titre de l'article L111-3 du Code Rural
- Eléments de Paysage Protégés (masses boisées, groupements d'arbres ou haies)
- Espaces Boisés Classés existants
- Espaces Boisés Classés à créer
- Zone humide
- Secteur autorisant l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol (R123-11-c du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés
- Emplacement Réservé en vue de la réalisation de 4 et 6 logements en PLAI-PLUS
- Servitudes de localisation de voies et ouvrages publics
- Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Ligne d'implantation des constructions nouvelles
- Limite à l'intérieur de laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique

Périmètre de captage du Puits de Sermérieu (SIE Dolomieu-Montcarra)
Zone "pe": périmètre de protection éloigné
Zone "pr": périmètre de protection rapproché
Zone "pi": périmètre de protection immédiat

Département de l'Isère

Commune de SERMERIEU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 4-2-2 Zoom Nord

Echelle 1/2500

2

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
du PLU en date du 17/12/2012

Le Maire,
Jean-Claude BOUVET
Maire

Nord